



CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 7 décembre 2017

Nos revendications, haut et fort !

Le 10 octobre dernier a été une journée de mobilisation de la Fonction publique. À l'appel de toutes les fédérations de fonctionnaires, la grève a été largement suivie et dans la rue les cortèges ont été nombreux et fournis. Sur Caen, la manifestation a réuni près de 4 000 personnes, et c'est de loin la FSU avec son millier de manifestant.e.s qui a mobilisé le plus. La FSU à l'origine de cette journée, ne peut que s'en féliciter.

Le gouvernement n'a pas répondu favorablement aux demandes défendues lors de cette journée. Le gel du point d'indice, le jour de carence, le report d'un an de l'application des mesures « PPCR » ont été confirmés depuis. Après ce rendez-vous salarial manqué, commence la séquence « action publique 2022 ». Un comité aux petits oignons a été installé, des énarques dont beaucoup ont pantouflé dans de grandes firmes, des chefs d'entreprise, des économistes néolibéraux et des politiques tout.e.s de droite ou proches de l'actuel pouvoir. D'ici au printemps, il produira un rapport pour identifier des « économies significatives et durables ». D'ores et déjà, sa « feuille de route » a été fixée par le gouvernement; il s'agit d'envisager « l'abandon de mission », le « transfert aux collectivités locales » et surtout au « secteur privé. » Son but est de diminuer de trois points en quatre ans les dépenses, et de supprimer 120 000 postes.

Parallèlement, un cycle de forums et consultations des agent-es et des usagers sont organisés par le gouvernement. L'intervention de la FSU est indispensable. Nous essaierons de disperser l'écran de fumée que peut créer ce genre de consultation. Nous ferons de ces moments un temps d'expression des agent.e.s sur les nécessaires évolutions de leurs métiers et de leurs missions.

La Fonction publique dans sa forme actuelle est menacée. Si très vite les alternatives aux politiques libérales ne sont pas portées dans une plus grande unité, si les divisions ne cèdent pas la place aux débats d'idées... les reculs nous ferons basculer dans un autre modèle de société.

Portons haut et fort nos revendications, pour une société plus juste et solidaire ! ♦

Jérôme ADELL, secrétaire départemental.

Fusion des académies normandes

Quelle est la question ?

À l'appel de la FSU, Sud Éducation, la CGT et FO, 60 personnes se sont rassemblées devant le CTA de l'académie de Caen contre les menaces de rapprochement Caen Rouen, les projets de 200 suppressions d'emplois administratifs en 2018. Seule la FSU a pris la parole. La participation a été forte avec 17 % des collègues du rectorat présents (4 % des effectifs des administratifs de l'académie). Pour comparaison, une mobilisation équivalente des enseignant.e.s du public, premier et second degré, aurait mobilisé 630 personnes.

Rappelons un peu les faits. Fin août, le processus a été annoncé par le ministre dans les médias, avant d'être présenté aux organisations syndicales nationales juste avant la rentrée. Celles-ci ont été convoquées au ministère sans même savoir quel serait le sujet de la discussion.

Des annonces y ont été faites: rédaction d'un texte qui, réglementairement, permettra au recteur de Caen d'assurer la responsabilité des deux académies normandes à partir d'octobre; affirmation que l'expérimentation ne débouchera pas nécessairement sur la fusion des académies; mission confiée à des inspecteurs généraux et un recteur pour évaluer cette première expérimentation et observer les effets de l'organisation des régions académiques, mission qui doit rendre des conclusions début 2018; garantie que les élections professionnelles de décembre 2018 seront toujours effectuées dans les deux académies et donc qu'aucune fusion n'est envisagée avant cette date, et que les moyens attribués par le ministère aux académies le seront à chaque académie existante.

En dehors de ces annonces, les nombreuses questions des organisations syndicales sont restées sans réponse claire. À peine ont-elles obtenu qu'une concertation débiterait avec les représentants des personnels au niveau local. Cette dernière a commencé un mois après. Puis plus rien.

Depuis d'autres éléments ont renforcé la défiance de la FSU. Le décret sur une expérimentation s'est transformé en texte de portée générale. Avant même toute évaluation, la nomination d'un recteur sur plusieurs académies prend un caractère global

pour toutes les régions pluri-académiques. La plupart des services déconcentrés peuvent maintenant être plus facilement mutualisés sur plusieurs académies. Le Recteur peut remodeler les services, les redéployer, les fermer sur un site. Et ce dans un contexte d'austérité accrue, le budget 2018 prévoit la suppression de 200 postes administratifs au niveau national.

La nomination de M. Denis Rolland sur l'académie de Rouen en plus de celle de Caen nous laisse dubitatif. Les changements pour l'instant envisagés sont assez limités ou déjà existants. Et quels seraient les bénéfices attendus? De l'aveu même de M. Denis Rolland, le nombre de réunions pour le recteur sera doublé. Le seul service mutualisé (la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue) sur les deux rectorats a déjà bien du mal à fonctionner correctement.

Pour toutes ces raisons, la FSU craint que quelque chose soit caché, que l'on avance par petites touches pour faire accepter les changements au fur et à mesure, pour éviter une réaction. L'expérimentation annoncée aux organisations syndicales fin septembre n'aura pas lieu. Une telle expérimentation aurait été cadrée par des textes avec réversibilité si le résultat n'avait pas été concluant; il y aurait eu un calendrier, une définition claire du périmètre, une garantie pour les postes. Ces conditions ne sont pas réunies ce qui dénote d'une volonté d'aller vite. Trop vite! Le processus à l'œuvre dans notre région est observé à la loupe dans toutes les régions où se trouvent plusieurs rectorats. Et elle inquiète. Fin mars un rapport conduit conjointement par le recteur de Bordeaux (recteur de région Nouvelle Aquitaine) et l'Inspection Générale sera rendu au gouvernement fin mars, qui tranchera. ♦

PPCR

Trop d'idées fausses

Trop d'idées fausses sont répandues autour du protocole PPCR qui dans les faits va mettre en place un rythme quasi unique pour toutes et tous sur la classe normale. Il est grand temps de clarifier les choses. D'une différence possible de dix ans entre deux collègues, nous passerons à deux ans. C'est une avancée majeure qui tend vers les mandats de la FSU même s'il ne reprend pas l'ensemble des revendications. Le texte initial était moins favorable et c'est sous l'impulsion de la FSU que les avancées ont été renforcées. Par ailleurs il semble nécessaire de préciser que ce sont les mesures indiciaires qui vont être impactées par le report d'un an, ce qui est bien évidemment inacceptable. Mais le protocole sur les avancements de carrière est lui dans son intégralité appliqué dès cette rentrée. Comment peut-on faire croire le contraire?

Il est vrai que des incertitudes demeurent encore sur la hors

REPORT DES MESURES PPCR
LA FSU DIT NON !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

classe et la fameuse « classe exceptionnelle », mais les choses devraient se clarifier rapidement avec la sortie des circulaires concernant ces points.

Quant aux rendez-vous de carrières il n'y a pas d'ambiguïté.



Celles et ceux qui sont éligibles ont reçu un mail via I-Prof. Et suite à l'intervention de la FSU lors du dernier CTA les représentants des personnels en CAPA auront accès à ces listes pour assurer pleinement leur rôle. Le déroulé de l'entretien est quant à lui cadré : une inspection en classe, un entretien avec l'inspecteur et un deuxième entretien dans le second degré avec le chef d'établissement. Dans le guide du rendez-vous de carrière publié sur Eduscol il est clairement écrit dans l'annexe quatre, que le document de référence de l'entretien (les fameux trois écrits) n'a aucun caractère obligatoire et qu'il ne doit pas être pris en compte pour la notation de l'agent. C'est bien ce qui doit être rappelé dans les temps d'information organisés par l'institution sur les rendez-vous

de carrière. Sur ce point, les représentants de la FSU ont bien eu l'assurance des autorités rectorales lors du même CTA que c'est bien le message qui doit être dispensé lors de ces stages. N'en déplaise à certain IA-IPR et IEN.

Le PPCR montre que des évolutions sont possibles et que sous l'impulsion de la FSU et de ses syndicats le protocole a évolué positivement. C'est collectivement qu'il faut désormais construire les revendications à porter par les représentants des syndicats nationaux de la FSU, notamment en CAPA, pour renforcer et développer les avancées pour toutes et tous ! ♦

Sébastien BEORCHIA.

Un collectif anti-CETA

Pourquoi ?

La FSU est partie prenante du collectif anti CETA, nous vous en présentons les principaux objectifs. Le combat mené par ce collectif est décisif.

Ce collectif d'organisations, d'organisations syndicales, de partis politiques, d'ONG a pris la suite de celui intitulé « Stop TAFTA » qui voulait lutter contre ce partenariat transatlantique dont le but était de parvenir à la création d'une zone de libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis. Dans le même temps, les États-Unis de Barak Obama faisaient signer un partenariat transpacifique avec les pays d'Asie du Sud-Est. L'objectif : isoler la Chine. Les 12 pays d'Asie du Sud-Est ont ratifié ce partenariat mais pas les États-Unis... de Donald Trump. « America First » a proclamé cet adepte d'un retour à la loi de la jungle pour préserver les intérêts des seuls milliardaires américains.

Le TAFTA a disparu des écrans... jusqu'à la prochaine fois. Les thuriféraires du libre-échange n'ont pas désarmé pour autant. Le 6 mai 2009 débutait des négociations entre l'UE et le Canada pour créer une zone de libre-échange. Le traité,

« Comprehensive Economic and Trade Agreement » (CETA) soit, en français accord économique et commercial global, a été signé le 30 octobre 2016. Le Parlement européen s'est prononcé le 15 janvier 2017 en faveur du traité en excluant le système juridictionnel de règlement des différends. La Cour européenne de Justice a été saisie pour avis et les parlements nationaux (les 28 pays) doivent aussi ratifier ce traité, comme tous les traités internationaux qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux.

La Commission européenne pas avare d'innovations a décidé une application temporaire en attendant les ratifications des 28 pays. C'est expérimental !

Pourquoi s'opposer à ce traité avec le Canada ?

Une zone de libre-échange c'est la réduction de toutes les barrières douanières tarifaires et non tarifaires. Tarifaires : quasi-disparition des droits de douane, non tarifaire la disparition ou l'unification des normes, sanitaires,



environnementales, sociales de manière « à unifier les conditions de la concurrence » pour parler comme les économistes néoclassiques. Calcul fait, c'est la disparition de 99 % des barrières tarifaires et non tarifaires. Cet accord permet aussi aux entreprises européennes et canadiennes de participer aux marchés publics, de services, d'investissement des deux entités.

Le premier résultat sera l'exacerbation de la concurrence et la nécessité de supprimer des emplois – seule variable d'ajustement – et de baisser la masse salariale pour être compétitif. Les salariés des pays de l'Union européenne sont menacés tout autant que les Canadiens, comme les paysans qui devront se transformer en industrie au détriment de la santé des populations et de l'agriculture paysanne, pour parler comme la Confédération paysanne qui fait partie du collectif. Les agriculteurs canadiens craignent aussi cet accord qui risque de supprimer des fermes considérées comme non rentables.

Cerise sur le gâteau, comme le TAFTA, cet accord prévoit « un système juridictionnel » spécifique, dérivé de l'arbitrage. Lorsque qu'une firme s'estimera lésée par une loi d'un État, elle pourra saisir ce tribunal composé de trois avocats – un pour chacune des parties et un troisième désigné par les deux parties ou un organisme institutionnel – pour obtenir réparation du préjudice subi, autrement dit la baisse de son profit. C'est privatiser les règles du commerce international et, en même temps, de mettre sur le même plan un État (et son processus d'élaboration des règles un tant soit peu démocratique) et le profit d'une firme transnationale. Comment accep-

ter cette limitation ? Comment construire une législation écologique si une firme peut s'y opposer ? Que devient la démocratie ?

Un dernier problème doit être abordé. Le Canada fait partie de l'ALENA, accord de libre-échange nord-américain (Nafta en anglais), qui l'unit aux États-Unis, au Mexique et au Chili. En droit international, la clause de la nation la plus favorisée oblige les partenaires d'un accord à se soumettre aux clauses d'un autre accord si on considère qu'il pourrait favoriser la nation signataire d'un autre accord. Pour le dire simplement, les règles de l'ALENA pourraient s'appliquer à l'UE parce qu'elle a signé le CETA.

Les dangers sont importants. La formation de ce collectif est nécessaire. La mobilisation a commencé. Elle est plus importante en Allemagne qu'en France. Les dangers sont mieux compris dans ce pays que dans le nôtre. Dans le basculement actuel du monde, les vieilles recettes libérales auront comme conséquence inéluctable de précipiter la crise via les remises en cause de tous les acquis sociaux. Depuis l'entrée dans la crise financière de 2007 qui s'est traduite par la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008 et la profonde récession des années qui ont suivi, les gouvernements ont été incapables d'en tirer les leçons, de rompre avec cette idéologie liberticide. ♦

Nicolas BÉNIÈS.

Mmigrant.e.s Sur le Calvados

La situation des migrants à Ouistreham est de plus en plus préoccupante. Actuellement ils sont environ 120, la plupart sont jeunes, 20 ans en moyenne et il y a aussi de nombreux jeunes mineurs parmi eux. Vu leurs conditions de subsistance il est très difficile d'effectuer un comptage précis et de dissocier les mineurs des majeurs.

La grande majorité d'entre eux sont d'origine soudanaise, et ils ne veulent pas rester sur le territoire français, mais partir en Angleterre. Pour bon nombre d'entre eux, on dit qu'ils sont « dublinables », c'est-à-dire soumis aux directives du « règlement de Dublin 3 ». Celui-ci impose que lorsqu'un migrant arrive dans l'espace européen (espace Schengen), celui-ci doit obligatoirement faire sa demande d'asile dans le premier pays où il aura été enregistré par la police. En somme, dès qu'un migrant pose le pied en Europe, ses empruntes sont prises immédiatement et il ne pourra plus faire de demande d'asile dans un autre pays européen, sauf à être systématiquement débouté et renvoyé dans le premier pays où il a mis les pieds...

Urgence de la situation

La situation sanitaire de ces jeunes est très urgente. Ils dorment dans un petit bois, dans des fossés à même le sol.

Bien que le préfet dise le contraire, ils sont souvent la cible des gardes mobiles qui sont arrivés en renfort à Ouistreham : gazage, coups de matraque, confiscation des duvets, des tentes et des affaires qui leur sont données par les bénévoles du CAMO (Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham) ou par des personnes désireuses de simplement leur venir en aide.

Le CAMO fait des distributions de repas chauds, collecte et donne des vêtements aux migrants, les soigne grâce à une équipe de bénévoles qui compte quelques professionnels de la santé. Mais les bénévoles s'épuisent, et savent que leur intervention, si elle est indispensable, n'est néanmoins pas suffisante.

Le collectif a plusieurs fois interpellé le maire de Ouistreham et ses élus pour leur demander l'ouverture d'un lieu d'hébergement. Les élus locaux renvoient à la préfecture la responsabilité de la prise en charge des migrants. C'est d'une grande hypocrisie, le maire de

Ouistreham a tout à fait la possibilité d'agir, tout comme l'a fait son collègue de Grande-Synthe. C'est une simple question de choix et accessoirement, d'humanité.

Un simple gymnase qui serait ouvert en soirée et libéré tôt le matin permettrait déjà d'améliorer leur ordinaire : c'est peu, mais cela permettrait à tous ces jeunes de dormir au chaud, d'avoir un accès à des sanitaires, des douches, en bref de ne pas mourir dans des fossés, là où ils se terrent dès la nuit tombée. Les températures sont de plus en plus basses, l'hébergement des migrants devient aujourd'hui plus qu'un scandale humanitaire, une urgence vitale.

Ces jeunes migrants sont dans un état d'épuisement physique et psychologique absolu. Pour certains, des bénévoles les hébergent, le temps qu'ils se remettent sur pied. Ils ont froid, ne dorment quasiment plus, leurs vêtements sont constamment trempés, ils sont maltraités par les gardes mobiles...

Il faut agir

Le temps est venu de s'inquiéter de leur sort, avant que les journaux ne titrent que des migrants sont morts de

froid dans l'indifférence totale des pouvoirs publics. Comment peut-on concevoir qu'un pays comme la France, en 2017, laisse parfaitement à l'abandon ces jeunes gens ? Quelle que soit leur situation et leur provenance, quelle que soit l'issue qui sera réservée à leur éventuelle demande d'asile, ils n'en demeurent pas moins des humains, et méritent à ce titre un minimum de respect et de décence. En plus totale irresponsabilité, les pouvoirs publics font — par indifférence dans le meilleur des cas ou par cynisme dans le pire — le choix de l'inhumanité, du rejet, de la persécution, de l'indignité.

Nous condamnons avec la plus grande force cette situation inacceptable, et demandons à la mairie de Ouistreham et à la préfecture du Calvados que nous préférons associer que renvoyer dos à dos dans cette histoire, de permettre l'ouverture d'un lieu d'accueil pour ces personnes qui ne méritent pas moins de respect que M. le Maire de Ouistreham ou M. le Préfet du Calvados.

♦ L.A. et J-C.M.

Égalité femmes hommes

Une revendication permanente

Si la FSU se définit comme porteuse d'une forme de syndicalisme relevant de la transformation sociale alors il est plus que légitime d'y porter, et ce à tous les niveaux, la question de l'égalité femme-homme ainsi que celle relevant de toute forme de discrimination : homophobie, sexisme... La FSU doit également être porteuse de progrès social sur la question des

LGBT. Ces problématiques comme tant d'autres participent nécessairement de la construction d'une société plus progressiste. Par ailleurs ne perdons jamais de vue que lorsque des droits sont gagnés en faveur de plus d'égalité c'est toute la société qui en bénéficie. Si la dénonciation des violences faites aux femmes est une avancée positive, cette actualité démontre tout le chemin qu'il reste à parcourir dans ce domaine. La journée du 25 novembre dernier était là pour le rappeler. Il est grand temps de gagner l'égalité femmes/hommes dans les faits, car malgré de nombreuses lois, les femmes doivent toujours se battre contre diverses formes de discriminations à tous les niveaux : travail, salaire, vie privée et vie publique. Dans la Fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales a signé un protocole d'accord en 2013 sur l'égalité professionnelle. Pourtant les derniers rapports annuels confirment la persistance des inégalités. L'Éducation nationale n'est pas épargnée. C'est pour le dénoncer

qu'un arrêt de travail symbolique a été proposé le 7 novembre dernier à 16h34. Heure à laquelle les femmes commençaient à travailler, de fait, gratuitement au vu des écarts de rémunérations par rapport aux hommes. Il en va de même pour les progressions de carrière, et sans barèmes les stéréotypes jouent pleinement.

Les commissaires paritaires des syndicats nationaux de la FSU n'ont de cesse de le dénoncer.

Aussi il est grand temps que l'école, son organisation et les contenus qui y sont dispensés soient impérativement réinterrogés au regard de ces problématiques. Car ne perdons jamais de vue, comme le montre M. Riot-Sarcey ⁽¹⁾, que le minimum de temps gagné par les milieux populaires pour accéder à la liberté par l'accès au savoir, aux études, s'est fait sur la domesticité, sur le dos des femmes. Ainsi de pair avec le développement d'une réelle démocratisation de notre système scolaire et universitaire, c'est bien un projet d'école émancipatrice que nous devons porter au sein de

notre fédération pour qu'enfin les choses évoluent dans ce domaine comme tant d'autres. Nous avons tous et toutes à y gagner. ♦

Sébastien BEORCHIA.

⁽¹⁾ M. Riot-Sarcey est professeur émérite d'histoire contemporaine et d'histoire du genre à l'université Paris 8.





Stage « Autonomie » Académies de Caen et Rouen le 8 février 2018 à la cité scolaire de Deauville



L' autonomie des établissements scolaires est devenue un thème récurrent des projets de réforme. Une « gouvernance centralisée » serait, par nature, à l'origine des échecs de notre système scolaire et, à l'inverse, l'autonomie serait une condition essentielle de l'efficacité de l'action scolaire publique.

Ce thème à la mode se nourrit des ambiguïtés voulues entre l'autonomie pédagogique des enseignants (et des équipes pédagogiques) et l'autonomie administrative, budgétaire des établissements. Elle est loin d'être confirmée par la recherche et les enquêtes internationales qui soulignent ses conséquences négatives sur la démocratisation de la réussite scolaire.

L'objectif du stage est :

- de diffuser les études critiques sur la question et de comprendre les enjeux des choix politiques de l'autonomie ;
- d'y opposer une conception de l'autonomie fondée sur la liberté pédagogique, la conception des situations d'enseignement par les enseignants et la réflexion collective des équipes.

À l'aide du modèle de lettre ci-dessous, faites dès maintenant votre demande d'autorisation d'absence auprès du Recteur.

ATTENTION : VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION DOIT ÊTRE FAITE UN MOIS À L'AVANCE (SOIT POUR LE 8 JANVIER AU PLUS TARD)

Courrier à adresser au Recteur

Objet : demande de congé pour formation syndicale le jeudi 8 février 2018.

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 8 février 2018 pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à la cité scolaire A. Maurois de Deauville. Il est organisé par la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999, publié au Journal Officiel du 6 janvier 2000).

Veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Par mail : normandie@fsu.fr. Préciser « Autonomie » dans l'objet du message.
- Par courrier : FSU — 74, Boulevard DUNOIS — 14000 CAEN

La FSU

La justice, la Palestine

Conformément à ses mandats de congrès, la FSU est membre du collectif « solidarité Palestine ». Ce collectif existe dans notre département depuis 2003 et compte aujourd'hui 12 associations, partis politiques ou syndicats.

Il se réunit une fois par mois toute l'année. Il anime l'actualité de la tragédie palestinienne, tragédie organisée par les puissances coloniales (Royaume uni, France). Il est de l'honneur de la FSU de considérer que la lutte pour l'avènement d'un État palestinien fait partie de son patrimoine revendicatif, comme toute lutte pour le respect du droit international, de la justice et de la paix.

Chaque dernier samedi de novembre depuis 17 ans, le collectif organise les « 8 heures pour la Palestine » date commémorative à la fois de la déclaration Balfour (1917) et du plan de partage de la Palestine (1947).

C'est l'occasion de populariser et soutenir les actions du collectif. Cette année, nous avons pu accueillir l'ambassadeur de Palestine en France ainsi que l'avocate du BDS et un militant du mouvement « Juif autrement ».

À la suite de ce débat, un repas a réuni 230 personnes. Les fonds recueillis permettent chaque année de financer des actions de soutien à Gaza et en Cisjordanie. Ainsi, depuis 2003, plus de 50 000 € ont ou permis le financement de multiples actions.

Toute l'année, les militant.e.s organisent des conférences, journées de formation ou débats autour d'un film ; est vendue également de l'huile issue des territoires palestiniens, permettant ainsi à de nombreuses personnes de vivre de leur production. ♦

Nina CHARLIER,
représentante de la FSU au collectif.



Retraité.e.s

L'intersyndicale départementale a relayé l'action nationale de rencontre des parlementaires. Jusqu'à présent seules Corinne FÉRET et Laurence DUMONT ont répondu à cette demande. Sébastien LECLERC, député LR a adressé un courrier à l'intersyndicale. En revanche, pas de réponse des députés LREM, ni de la sénatrice Sonia de LA PROVÔTÉ. ♦

Un CDEN Édifiant !

C'est l'une des plus vieilles instances consultatives de l'Éducation nationale, datant du milieu du XIX^e siècle, qui s'est réuni pour le Calvados le 30 novembre à la Préfecture dans le prestigieux salon de Napoléon. Les sujets étaient d'importance, il s'agissait pour l'Inspection académique de présenter les chiffres de la rentrée et pour le département de justifier la fermeture des collèges de Colombelles et de Port en Bessin.

Le Conseil départemental de l'Éducation nationale est composé des représentants du personnel, des parents d'élèves, des partenaires de l'école publique comme la Ligue de l'enseignement, de même que des élus. Présidé par le Préfet quand il s'agit des sujets de la compétence de l'État, il l'est conjointement depuis les lois de décentralisation par le Président du Conseil départemental pour les prérogatives de cette collectivité territoriale, essentiellement la dotation globale de fonctionnement des collèges et la carte d'implantation des collèges de même que leur sectorisation.

Si l'actuel Président du Conseil départemental dédaigne l'instance, et ne vient jamais en personne défendre sa politique dans les CDEN, généralement quand l'ordre du jour comporte des points sensibles, les préfets font l'effort de les présider. C'est le cas à chaque fois pour la fermeture des collèges. Mais ils le font de mauvaise grâce.

Traditionnellement des déclarations liminaires sont lues ; en plus d'annoncer leur point de vue général sur les sujets qui seront abordés, c'est l'occasion pour les membres du CDEN de faire remonter au représentant de l'État ou à l' élu. e représentant l'exécutif du Conseil départemental un certain nombre de récriminations et de problèmes afférents à leurs compétences. Pourtant d'emblée le Préfet voulait éviter cette lecture, nous demandant de lui communiquer par écrit ces déclarations. La FSU a refusé. Puis, avec toute l'autorité qui peut être attachée à la fonction de préfet, il nous a mis en garde sur le fait que ses déclarations ne devraient en aucun cas déborder de l'ordre du jour. Le représentant de la FSU a dû faire valoir son droit d'interpellation et a alerté le préfet sur la situation profondément honteuse provoquée par l'expulsion juste avant la trêve hivernale de familles de migrants hébergées par l'État sur la ville de Caen. Les choses ne sont pas simples à vivre pour les collègues, les camarades de classe et les autres parents dans les écoles de ces enfants de migrants. Nous nous sommes donc fait le relais du sentiment de colère et d'injustice des personnels et des parents d'élèves face à une décision si éloignée de toute considération humanitaire.

Si le préfet est resté sans réponse, il n'est pas resté sans voix. Il a développé un long discours sur des considérations d'ordre général sur la politique migratoire. Pour lui, le cas par cas doit faire figure de ligne de conduite. Surtout ne pas définir de critères contraignants, ne pas annoncer préalablement des réponses possibles aux situations les plus criantes (enfants en bas âges, enfants scolarisés, personnes malades...) Mais malgré tout, il était fier de ce qui est fait dans son département. Nos collègues concerné.e.s apprécieront.

L'IA-DASEN a présenté dans les grandes lignes le bilan de la rentrée 2017. La baisse démographique de ces dernières années se confirme une nouvelle fois. En revanche, si l'Inspecteur d'académie a particulièrement mis en exergue la perte de vitesse de l'enseignement privé pour le primaire, il a omis que c'était loin d'être le cas pour les collèges. Sans cette perte, les effectifs des collèges publics se seraient maintenus cette année. La FSU a dû intervenir pour apporter quelques précisions. Les fermetures des collèges de Louvigny puis de Cabourg, les chiffres le démontrent, ont alimenté les établissements privés à proximité. La réforme des collèges a eu aussi une incidence négative.

Après avoir écouté la justification par le Conseil départemental de la fermeture des deux collèges et de la nouvelle sectorisation, le Maire de Colombelles a démontré que sa commune était l'une des plus dynamiques sur le plan démographique de l'agglomération, et que clairement tou. te. s les élèves de Colombelles ne pourront pas être scolarisé.e.s dans un très proche avenir sur le nouveau collège de Mondville. Ses capacités d'accueil fixées à 550 élèves seront très vite dépassées. Il annonce qu'une nouvelle sectorisation devrait intervenir, plus tard quand l'émotion sera retombée.

Toutes les autres interventions étaient convergentes. En premier, dénoncer la méthode avec l'annonce brutale par voie de presse. Mais aussi, le peu de considération apporté à des populations souvent défavorisées, le jeu favorisant les établissements privés, l'absence de volonté pour créer de la mixité sociale.

L'ensemble du CDEN à l'exception des élu.e.s de la majorité départementale portait une demande commune de moratoire d'un an sur ces fermetures pour remettre l'ouvrage sur le métier et engager une concertation digne de ce nom. S'appuyant sur cette demande, la FSU a souligné la convergence des points de vue, et sans présager du vote du CDEN, qui paraissait certain... mais c'en était trop pour le Préfet qui nous a sèchement interrompus à ce moment, faisant valoir le « Discours de la méthode » de Descartes, ouvrage qu'il avait à ses côtés. Le vote est donc intervenu, et sans surprise le projet de fermeture et de sectorisation a été rejeté largement par 17 voix contre 6 (5 et une abstention dans le cas de Colombelles). Le Préfet a clos immédiatement la réunion, et nous n'avons pu mettre aux voix le vœu commun d'un moratoire. « *Il y a des pétitions et des manifestations pour ça* » a-t-il dit.

Si dans le « Discours de la méthode » Descartes a écrit « *la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies, et ne considérons pas les mêmes choses.* », pour le Préfet, l'opinion de la majorité du CDEN c'est « cause toujours » et sa méthode c'est surtout d'éviter que cette majorité ne se fasse entendre. En effet, en dehors de l'avis négatif du CDEN, instance consultative, aucun vœu ne remontera au Conseil départemental qui délibéra début février sur les fermetures. Le combat continue ! ♦